

## NOTE D'INFORMATION

# PROCESSUS D'ANALYSE DES EAUX DE BAINNADE

### LA CERTIFICATION « DEMARCHE QUALITE DES EAUX DE BAINNADE »

Saint-Palais-sur-Mer a choisi de suivre la certification "Démarche qualité des eaux de baignade" pour l'ensemble de ses plages. **Les objectifs de cette certification sont de protéger la santé des baigneurs et d'améliorer continuellement la qualité des eaux.** Son attribution concerne les plages du Bureau, du Platin, de la Grande Côte, des Combots et de Nauzan (plage partagée avec Vaux-sur-Mer).

### CONTROLE SANITAIRE REGLEMENTAIRES DES EAUX DE BAINNADE - MIS EN ŒUVRE PAR L'A.R.S.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des zones de baignade. A cet effet, elle a confié au laboratoire QUALYSE la réalisation des prélèvements d'eau et des analyses bactériologiques. Les plages saint-palaisiennes obtiennent pour la saison 2019 le classement « EXCELLENT » hormis la plage du bureau qui est classée « BONNE », sur la base des résultats des quatre dernières années.

### AUTOCONTROLES COMPLEMENTAIRES - MIS EN ŒUVRE PAR LA VILLE

En complément, la Ville de Saint-Palais-sur-Mer fait procéder à des autocontrôles hebdomadaires réalisés par le groupe Saur/CER, en eau de mer ainsi que dans les réseaux d'eaux pluviales. Un contrat annuel de 11.300 € a été signé avec la CER pour vérifier la qualité des eaux de baignade : 90 analyses ont été réalisées sur l'année 2018 avec un suivi hebdomadaire des eaux de baignade de juin à septembre (73 prélèvements en eaux de mer et d'autres pour les eaux pluviales).

### INTERDICTIONS PREVENTIVES ET TEMPORAIRES : PRINCIPE DE PRECAUTION

**La plage du Bureau**, contrairement aux autres plages saint-palaisiennes, a été interdite à la baignade de manière préventive et temporaire à quatre reprises au 13 août 2019. En effet, un protocole spécifique est mis en place sur cette plage aux vues de ses caractéristiques : sa configuration en conche, sa proximité immédiate avec le centre-ville et la **présence d'un exutoire d'eaux pluviales** (au niveau des rochers).

Ce dernier point fait l'objet d'une vigilance particulière. En effet, en cas de pluviométries importantes, dépassant les seuils de 8mm/24h ou de 5mm/h, le protocole impose d'interdire la baignade de façon préventive car des bactéries pourraient s'être développées et se retrouver déversées. **La pollution n'est pas avérée, mais le principe de précaution s'impose.**

Avant de pouvoir lever l'interdiction, il est nécessaire d'attendre les résultats des nouvelles analyses, disponibles 24h après les prélèvements. **Jusqu'à présent sur l'été 2019, les résultats effectués lors de ces fermetures préventives n'ont révélé aucune dégradation de la qualité des eaux de baignades.**

Outre ces fermetures préventives, il peut arriver que les analyses mesurent des résultats indiquant une dégradation de la qualité des eaux, ce qui reste exceptionnel (une seule fois en 2019).

### AUTRES SOURCES DE DEGRADATIONS DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADES

Les analyses réalisées en 2018 ont signalé une situation globale dégradée sur le pays royannais, sans en identifier formellement la cause :

- **L'assainissement et la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer hors de cause**

La station d'épuration rejette ses eaux traitées au niveau du Puits de l'Auture, situé entre les plages du Platin et de la Grande Côte, dont les eaux de baignades sont classées d'excellente qualité à l'été 2019 (le classement regroupe les quatre dernières années de 2016 à 2019).

La gestion des réseaux et des unités de traitement des eaux usées a été déléguée par la communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) à la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA). La station d'épuration entretenue par la CER pour le compte de la CARA, souvent pointée du doigt, est jugée suffisante selon plusieurs études et analyses.

Pour rappel, les eaux usées de chaque maison sont envoyées vers la station d'épuration par le biais d'un poste de relevage où elles sont traitées puis rejetées désinfectées au niveau du Puits de l'Auture. Avant d'être rejetée, de nombreux prélèvements sont effectués et analysés par le laboratoire présent sur place selon des procédures très strictes.

- **Plusieurs causes probables de dégradation**

Outre les eaux pluviales, des maisons mal (ou pas) raccordées au réseau d'assainissement, des déjections animales et autres déchets organiques déplacés par la pluie des trottoirs vers les plages constituent des sources possibles de dégradation de la qualité des eaux de baignades.

## **PLAN D' ACTIONS MUNICIPAL**

Afin d'améliorer la situation, la ville de Saint-Palais-sur-Mer déploie de nombreux moyens :

- Un programme précis d'autocontrôles sur les eaux pluviales,
- Un programme préventif d'hydrocurage (nettoyage) du réseau d'eaux pluviales d'avant saison,

### **Deux projets significatifs sont en cours de réalisation :**

- La réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales avec diagnostic précis et exhaustif (lancement d'une consultation d'ici fin 2019).
- Accompagnement par un Bureau d'Etude sur les mesures à mettre en œuvre.

.....

## **DEGRADATION OBSERVEE DURANT L'ETE 2018 VENANT DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ?**

Il est possible qu'une source plus diffuse de « pollution », touchant également les communes voisines, provienne de l'estuaire de la Gironde. A ce sujet, la ville de Saint-Palais-sur-Mer, ainsi que les communes de Royan, Saint-Georges de Didonne, Meschers et Vaux-sur-Mer, ont saisi le Préfet de Région afin de réaliser des investigations complémentaires sur l'estuaire de la Gironde, dans une lettre adressée le 28 août 2018 (à ce jour restée sans réponse).

Par ailleurs, à la demande des maires des communes concernées, le Département de la Charente-Maritime a engagé avec le laboratoire QUALYSE et en collaboration étroite avec l'A.R.S. une enquête dans la partie charentaise de l'estuaire (100.000€). Deux campagnes de mesures ont été menées afin de déterminer si la dégradation de la qualité de l'eau provenait de la partie océanique ou fluviale. Ces campagnes sembleraient mettre en évidence cette dégradation à marée basse et tendant à diminuer avec l'influence océanique. Ces études sont encore en cours actuellement.

Le Maire

Claude BAUDIN